

**Exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrages  
Décision de confier la gestion provisoire du service public  
à la Société Vinci Park**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 36  
Nombre de votants : 32*

**LE 13 DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 57), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 21 à la question n° 67), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 58).

**Sont absents et excusés** : Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle, M. BAZIN Jean (de la question n° 59 à la question n° 67).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, M. BAZIN Jean à M. GAUTIER André (de la question n° 59 à la question n° 67).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2011, la Ville de Dieppe a lancé une procédure de délégation de service public de nature concessive pour l'exploitation globale du stationnement payant sur voirie et en ouvrages et la construction d'un parking souterrain devant l'Hôtel de Ville.

Quatre sociétés ont fait acte de candidature et, parmi elles, trois ont formulé une offre technique et financière qui a été négociée entre les mois de septembre et novembre 2012, suivant les dispositions prévues à l'article L 1411.1 et suivants du CGCT.

A l'issue des négociations, il ressort que les propositions des candidats demeurent substantiellement éloignées des attentes initiales de la Ville de Dieppe, car l'ensemble des offres fait appel au titre de l'économie générale des projets présentés à une contribution financière de la Ville, non prévue dans le cahier des charges de la DSP initiale, très importante ; c'est pourquoi il a été décidé de déclarer la procédure sans suite et d'en relancer une sur des bases nouvelles.

Cependant les négociations conduites avec les trois candidats ont permis d'identifier clairement, tant au niveau des investissements à réaliser que sur celui de la durée de la nouvelle délégation de service public, des variantes qui répondent aux objectifs initiaux de la commune en matière de politique de stationnement : modernisation et développement de l'offre/coût et accessibilité du service rendu maîtrisés. Ces enseignements seront donc utilement repris dans le cahier des charges qui servira de cadre au lancement de la nouvelle DSP.

Le lancement d'une procédure de délégation de service public nécessite plusieurs mois liés aux différentes étapes - délibération de principe, publicité, recensement des candidatures, admission des candidats, remise des offres, négociation, finalisation du contrat - de sorte qu'un prochain contrat ne pourrait entrer en vigueur en 2013.

Il existerait par conséquent une période intérimaire, entre la fin de la délégation actuelle, fixée selon l'avenant n° 16 au 31 décembre 2012, et l'entrée en vigueur de la prochaine délégation.

Le principe de la régie ne pouvant être retenu, la Ville ne disposant pas des compétences et le lancement d'un marché d'exploitation sous la forme d'un appel d'offres nécessitant des délais trop importants, il apparaît nécessaire de charger l'exploitant actuel d'une mission de maintien du service public du stationnement payant, sur le périmètre de la délégation actuelle, jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine délégation.

Les conditions de cette mission seraient similaires aux conditions actuelles, en particulier celles relatives au risque de l'exploitation, qui reposerait sur la société Vinci Park.

Considérant :

- la nécessité d'assurer la continuité d'un service public,
- l'infructuosité des négociations avec les candidats dans le cadre de la procédure de délégation de service public lancée par la Ville,
- les délais inhérents au lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public,
- l'avis de la commission n° 3 du 03 décembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal de charger par un acte unilatéral, la société Vinci Park de l'exploitation du service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrages, jusqu'à la conclusion de la prochaine délégation de service public de nature concessive à lancer.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus par :**

- **32 voix « pour » : Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, M. BOUDIER Jacques, Conseiller indépendant «Verts », M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **7 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
**Myriam COLANGE**  
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :  
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--